

## COMPTE RENDU

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEUZEVILLE

SEANCE du JEUDI 27 FEVRIER 2020 à 19h00

---

*Présidence de Monsieur Joël COLSON, Maire.*

*Etaient Présents : Mmes et MM. COLSON, PREVOST-GODON, GUESDON, CHÂRON, EUDE, GUEST, CARPENTIER, DINE, LE GUEN, BRASY, JOLY, BAILLEMONT, LE DANTEC (arrivé à 19h25), STRICHER-DESCHEPPER, NGUYEN, GIRARD, PALOTAL, FOYER, GUIRAUD, MAGDELAINE, TREGUER, MARMION, formant la majorité des membres en exercice.*

*Etaient Absents : Mmes et MM. NOËL, DOUDET, CAVENNES, MORIN, LEBRASSEUR, excusés*

*Procurations : Mme NOËL à Mme CHÂRON, Mme LEBRASSEUR à Mme MARMION.*

M. Serge GIRARD a été élu secrétaire,

---

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2019 a été adopté sans observations.

#### 01 / 2020 – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020

Monsieur le Maire donne connaissance des propositions faites par la Commission des Finances pour l'attribution de subventions aux associations locales au titre de l'année 2020.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
Vu l'avis de la commission des finances  
Et après en avoir délibéré,

**VOTE** les subventions dont le montant total **137.804,10 €** sera inscrit au **Budget Primitif 2020.**

#### CULTURE - SPORTS

ASS ART'BRAMAINS	6 650,00 €
ASS COMM MUSIQUE ET DANSE	20 000,00 €
BEUZEVILLE ATHLETIC CLUB	55 805,00 €
BOXING MUSCULATION CLUB BEUZEVILLE	4 800,00 €
KARATE CLUB BEUZEVILLE	1 400,00 €
CHORALE BELLELONDE	350,00 €
UNION MUSICALE DE BEUZEVILLE	9 500,00 €
VELO CLUB BEUZEVILLAIS	600,00 €
ECURIE ST HELIER	1 900,00 €
LES JOURS HEUREUX	500,00 €
THEATR'HALLE	500,00 €

#### EDUCATION – FORMATION BEUZEVILLE

ASS PARENTS ELEVES MAT&PRIM	860,00 €
COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	618,00 €
VOYAGES & PROJETS EDUCATIFS EM	3 404,00 €
COOP SCOLAIRE EC PRIMAIRE	2 100,00 €
VOYAGES & PROJETS EDUCATIFS EP	5 050,00 €
SACD'ADO	1 900,00 €

## EDUCATION – FORMATION HORS COMMUNE

CF APPRENTIS INTERCONSULAIRE 27	161,00 €
CFA BTP EVREUX	69,00 €
CFA BTP INDRE ET LOIR	23,00 €
MAISON FAMILIALE ROUTOT	46,00 €
MFR VIMOUTIERS	23,00 €
MFR BLANGY LE CHATEAU	92,00 €

## INTERET SOCIAL

AIDE A DOMICILE MILIEU RURAL	1 900,00 €
AMICALE - PERSONNEL DE LA VILLE	10 000,00 €
AMICALE - SAPEURS POMPIERS	4 370,00 €
ANCIENS COMB. PRISON GUERRE	190,00 €
CLUB DES AINES	950,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 400,00 €
UNION NATIONALE COMBATTANTS	380,00 €
AMIS MONUMENTS et SITES de L'EURE	50,00 €
PREVENTION ROUTIERE	78,00 €
LES FLORALIES DE L'EURE	180,00 €
UNION DES MAIRES ET ELUS 27	891,00 €

## AMENAGEMENT-TOURISME

CAUE 27	564,10 €
---------	----------

**TOTAL** **137.804,10 €**

## 02 / 2020 – DEMANDES DE CREDITS SCOLAIRES 2020

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Après avoir pris connaissance des demandes formulées par les directrices des Ecoles de BEUZEVILLE,

Vu l'avis de la commission des finances

Et après en avoir délibéré,

**ARRETE** comme suit les crédits scolaires attribués aux Ecoles Maternelle et Primaire de BEUZEVILLE à inscrire aux articles 6067 et 6574 du Budget Primitif 2020 :

### Fournitures scolaires

<i>ECOLE MATERNELLE</i>		<i>ECOLE ELEMENTAIRE</i>	
160 élèves x 40,00 €	6 400 €	350 élèves x 40,00 €	14 000 €
Manuels scolaires	350 €	Manuels scolaires	1 600 €
Bibliothèque	400 €	Bibliothèque	800 €
Papiers, cartons	2 440 €	Papiers, cartons	600 €
		Consommables Informatiques	900 €
		CLIS	1 200 €
<b>TOTAUX</b>	<b>9 590 €</b>		<b>19 100 €</b>

### Activités – Subventions

<i>ECOLE MATERNELLE</i>		<i>ECOLE ELEMENTAIRE</i>	
Coopérative Scolaire	618 €	Coopérative Scolaire	2 100 €
Aide aux voyages	1 404 €	Aide aux voyages 350 élèves x 8,50 €	2 975 €
		Bateau mouche	875 €
Projet Usep	2 000 €	Projet sophrologie	1 200 €
<b>TOTAUX</b>	<b>4 022 €</b>		<b>7 150 €</b>

### Total Général

<i>ECOLE MATERNELLE</i>		<i>ECOLE ELEMENTAIRE</i>	
<b>TOTAUX</b>	<b>13 612 €</b>		<b>26 250 €</b>

### 03/01/2020 – COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET COMMUNE

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

### 03/02/2020 – COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

### 03/03/2020 – COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE – Z.A.C

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

### 04/01/2020 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET COMMUNE

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** réuni sous la présidence de Madame GUEST Magali, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur COLSON Joël, Maire,

Après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

Et après en avoir délibéré,

1° - **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultat reports	0,00 €	1 184 693,21 €	0,00 €	4 867 796,57 €	0,00 €	1 184 693,21 €
Opérations de l'exercice	4 032 796,79 €	5 149 230,90 €	5 164 848,68 €	2 111 274,66 €	9 197 645,47 €	7 260 505,56 €
<b>TOTAUX</b>	<b>4 032 796,79 €</b>	<b>6 333 924,11 €</b>	<b>5 164 848,68 €</b>	<b>6 979 071,23 €</b>	<b>9 197 645,47 €</b>	<b>8 445 198,77 €</b>
Résultats de clôture	4 032 796,79 €	5 149 230,90 €	5 164 848,68 €	2 111 274,66 €	9 197 645,47 €	7 260 505,56 €

Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	7 154 658,07 €	4 335 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>4 032 796,79 €</b>	<b>6 333 924,11 €</b>	<b>12 319 506,75 €</b>	<b>11 314 071,23 €</b>	<b>9 197 645,47 €</b>	<b>8 445 198,77 €</b>
<b>RESULATS DEFINITIFS</b>		<b>2 301 127,32 €</b>	<b>-1 005 435,52 €</b>			<b>1 295 691,80 €</b>

2° - **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° - **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser;

4° - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **04/02/2020 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, réuni sous la présidence de Madame GUEST Magali, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur COLSON Joël, Maire,  
Après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;  
Et après en avoir délibéré,

1° - **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultat reports	0,00 €	11 760,30 €	0,00 €	2 129 082,21 €	0,00 €	2 140 842,51 €
Opérations de l'exercice	116 649,37 €	266 505,76 €	1 155 600,71 €	622 704,25 €	1 272 250,08 €	889 210,01 €
<b>TOTAUX</b>	<b>116 649,37 €</b>	<b>278 266,06 €</b>	<b>1 155 600,71 €</b>	<b>2 751 786,46 €</b>	<b>1 272 250,08 €</b>	<b>3 030 052,52 €</b>
Résultats de clôture	116 649,37 €	266 505,76 €	1 155 600,71 €	622 704,25 €	1 272 250,08 €	889 210,01 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	201 936,34 €	592 719,00 €	201 936,34 €	592 719,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>116 649,37 €</b>	<b>278 266,06 €</b>	<b>1 357 537,05 €</b>	<b>3 344 505,46 €</b>	<b>1 474 186,42 €</b>	<b>3 622 771,52 €</b>
<b>RESULATS DEFINITIFS</b>		<b>161 616,69 €</b>		<b>1 986 968,41 €</b>		<b>2 148 585,10 €</b>

2° - **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° - **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser;

4° - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **04/03/2020 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE – Z.A.C**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, réuni sous la présidence de Mme GUEST Magali, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur COLSON Joël, Maire,  
Après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

Et après en avoir délibéré,

1° - **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultat reports	0,00 €	29 344,50 €	0,00 €	66 689,20 €	0,00 €	29 344,50 €
Opérations de l'exercice	14 380,60 €	184 995,00 €	67 907,52 €	0,00 €	82 288,12 €	184 995,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>14 380,60 €</b>	<b>214 339,50 €</b>	<b>67 907,52 €</b>	<b>66 689,20 €</b>	<b>82 288,12 €</b>	<b>214 339,50 €</b>
Résultats de clôture	14 380,60 €	184 995,00 €	67 907,52 €	0,00 €	82 288,12 €	184 995,00 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>14 380,60 €</b>	<b>214 339,50 €</b>	<b>67 907,52 €</b>	<b>66 689,20 €</b>	<b>82 288,12 €</b>	<b>214 339,50 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>199 958,90 €</b>		<b>-1 218,32 €</b>		<b>198 740,58 €</b>

2° - **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° - **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser;

4° - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **05/01/2020 – BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE**

Monsieur le Maire expose les données du Budget Primitif 2020 et précise qu'en application de l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits sont votés par chapitre et si le Conseil en décide par article.

La parole est donnée à Madame GUEST, rapporteur de la Commission de Finances, qui présente le projet de budget dans lequel sont repris les reports de l'exercice précédent.

**Le Conseil Municipal, à la majorité avec 20 voix pour et 4 abstentions (MM. EUDE, GUIRAUD, MAGDELAINÉ, TREGUER),**

Où l'exposé de Monsieur le Maire et les précisions apportées par Madame GUEST, rapporteur de la Commission de Finances,

Vu les instructions relatives à la préparation et au vote des Budgets Primitifs 2020,

Et après en avoir délibéré,

**ARRETE** le Budget Primitif 2020 de la Commune de BEUZEVILLE à la somme de :

- DEPENSES	16.525.685.67 €.
- RECETTES	16.525.685.67 €.

**DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 à hauteur de 1.005.435,52 €. à l'article 1068 du Budget Primitif 2020.

**FIXE** à 2.380.000.00 € le produit des contributions directes nécessaires à l'équilibre de ce Budget, en précisant que les taux des taxes locales seront votés après notification des base 2020 au moyen d'une décision modificative.

**DECIDE** de faire bénéficier à Monsieur le Maire, Messieurs les Adjointes et les Agents Communaux de l'automatisme des augmentations applicables aux fonctionnaires au cours de l'année 2020,

**DONNE** délégation au Maire :

- pour régler des heures supplémentaires aux Agents communaux, de catégorie B ou C, à temps complet, ou non complet, titulaire ou non titulaire, des compléments de rémunération lorsque les besoins le nécessitent, notamment en période de congés annuels ou de la maladie ainsi qu'à l'occasion d'un travail supplémentaire exceptionnel.
- pour autoriser le dépassement mensuel :
  - o en cas de circonstances exceptionnelles et pour une durée limitée, sur décision motivée du chef du service qui en informe immédiatement le comité technique, (scrutins électoraux, recensement, budget...)
  - o pour certaines fonctions listées par ou délibération de l'assemblée délibérante et après consultation du comité technique. La durée quotidienne du travail des agents concernés ne peut dépasser 10 heures.

### **05/02/2020 – BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose les données du Budget Primitif 2018 du Service de l'Assainissement et précise qu'en application de l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits sont votés par chapitre et si le Conseil en décide par article.

La parole est donnée à Madame GUEST Magali, rapporteur de la Commission de Finances, qui présente le projet de budget dans lequel sont repris les reports de l'exercice précédent.

**Le Conseil Municipal, à la majorité avec 21 voix pour et 3 abstentions (MM. GUIRAUD, MAGDELAINE, TREGUER),**

Où l'exposé de Monsieur le Maire et les précisions apportées par Madame GUEST, rapporteur de la Commission de Finances,

Vu les instructions relatives à la préparation et au vote des Budgets Primitifs,

Et après en avoir délibéré,

**ARRETE** le Budget Primitif 2020 du Service de l'Assainissement comme suit :

- DEPENSES ..... 3.166.138.53 €.
- RECETTES ..... 3.166.138.53 €.

**DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 à hauteur de 0.00 € à l'article 1068 du Budget Primitif 2020.

### **05/03/2020 – BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE – Z.A.C**

Monsieur le Maire expose les données du Budget Primitif 2020 et précise qu'en application de l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits sont votés par chapitre et si le Conseil en décide par article.

La parole est donnée à Mme GUEST Magali, rapporteur de la Commission de Finances, qui présente le projet de budget dans lequel sont repris les reports de l'exercice précédent.

**Le Conseil Municipal, à la majorité avec 21 voix pour et 3 abstentions (MM. GUIRAUD, MAGDELAINE, TREGUER),**

Où l'exposé de Monsieur le Maire et les précisions apportées par Mme GUEST, rapporteur de la Commission de Finances,

Vu les instructions relatives à la préparation et au vote des Budgets Primitifs 2020,

Et après en avoir délibéré,

**ARRETE** le Budget Primitif 2020 de la ZAC de la Commune de BEUZEVILLE à la somme de :

- DEPENSES ..... 830.958.90 €.
- RECETTES ..... 830.958.90 €.

**DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 à hauteur de 0 € à l'article 1068 du Budget Primitif 2020.

**06/2020 – RENOUELEMENT CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE**

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, dans son article 25 (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie et sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Par délibération en date du 30 mars 2017, la ville de Beuzeville a adhéré au service de Médecine Professionnelle du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de l'Eure à compter du 01 Janvier 2017 pour assurer un suivi médical de chaque agent qui se déroule à Pont-Audemer en alternance tous les 2 ans entre entretien infirmier et visite médicale avec un médecin de prévention. Cette convention d'adhésion arrive à son terme le 03 avril 2020.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir avec Centre de Gestion de l'Eure et à procéder à toutes les formalités afférentes.

**07/2020 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENTS DE GRADE**

N° Poste : CREATION au 01 01 2020

N° Poste : SUPPRESSION au 01 01 2020

Catégorie C :

10	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (TC)	10	Adjoint Technique (TC)
11	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (TC)	11	Adjoint Technique (TC)
13	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (TC)	13	Adjoint Technique (TC)
15	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (TC)	15	Adjoint Technique (TC)
19	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (TC)	19	Adjoint Technique (TC)
23	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (TC)	23	Adjoint Technique (TC)
31	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (TC)	31	Adjoint Technique (TC)
33	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (TC)	33	Adjoint Technique (TC)
39	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (TC)	39	Adjoint Technique (TC)
40	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (TC)	40	Adjoint Technique (TC)
43	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (TC)	43	Adjoint Technique (TC)
44	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (TC)	44	Adjoint Technique (TC)
47	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (TC)	47	Adjoint Technique (TC)

Catégorie B :

55 Chef de Service de PM Principal de 1<sup>ère</sup> Classe (TC)

55 Chef de Service de PM Principal de 2<sup>ème</sup> Classe (TC)

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Vu** l'avis du comité technique en date du 11 février 2020,

**Vu** l'avis de la commission des finances,

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de procéder à la modification du tableau des effectifs tel que présenté.

**08/2020 – PHOTOVOLTAÏQUE ECOLE PRIMAIRE DE BEUZEVILLE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TOITURE**

Le SIEGE 27, compétent en matière de production d'énergie renouvelable, propose de réaliser une installation de production solaire photovoltaïque sur la toiture sud de l'école élémentaire cycle 3 après avoir réalisé, conformément à la délibération de notre Conseil municipal du 9 avril 2019, des études technico-économiques ayant conclu à la pertinence d'un tel projet.

Pour ce faire, l'ensemble des biens nécessaires doivent être mis à disposition du SIEGE 27.

Ce projet porte sur une superficie de 200 m<sup>2</sup>, pour la pose d'une installation photovoltaïque d'environ 36 kWc.

Celle-ci décrit :

- les conditions de mise à disposition : validation du projet par la commune, procès-verbal d'état des lieux avant et après travaux, engagement de s'informer mutuellement de tout projet de travaux sur le bâtiment et pouvant affecter l'installation photovoltaïque
- le calendrier prévisionnel de réalisation : durée et période des travaux
- les responsabilités de chacun
- la durée de mise à disposition
- les conditions financières : mise à disposition conclue à titre gratuit, engagement du SIEGE à assumer l'ensemble des coûts engendrés par les travaux (investissement et fonctionnement), reversement de 100% des recettes liées à la vente d'électricité à la commune dès la première année de rentabilité effective de l'installation pour le SIEGE et ses frais annuels d'exploitation et de maintenance couverts
- les conditions de résiliation de la convention.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Vu l'avis de la commission des finances

Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise de mise à disposition pour le projet photovoltaïque mené par le SIEGE 27 sur l'école élémentaire cycle 3 de la commune.

**N° 09-1/ 2020 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019**

**Le Conseil Municipal, à la majorité avec 20 voix pour et 4 abstentions (MM. EUDE, GUIRAUD, MAGDELAINE, TREGUER),**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 2.301.127,32 €
- un déficit de fonctionnement de

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A - RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	1.116.434.11 €
: DEFICIT	
B - RESULTAT REPORTE DE N-1 : EXCEDENT	1.184.693.21 €
(ligne 002 du CA) : DEFICIT	
C - RESULTAT A AFFECTER (A+B)	2.301.127.32 €
D - SOLDES D'EXECUTION de la section D'INVESTISSEMENT	
: EXCEDENT	1.814.222.55 €
: DEFICIT	
E - SOLDE DES RESTES REALISER de la section D'INVESTISSEMENT	
: EXCEDENT de financement	
: BESOIN de financement	2.819.658.07 €
F - BESOIN DE FINANCEMENT (D+E)	1.005.435.52 €

AFFECTATION de C	
1. en réserves au compte 1068 en investissement (G) (au minimum, couverture du besoin de financement F)	1.005.435,52 €
2. report au fonctionnement au compte 002	1.295.691,80 €

### **09/02/2020 – AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Municipal, à la majorité avec 21 voix pour et 3 abstentions (MM. GUIRAUD, MAGDELAINE, TREGUER),**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 161.616,69 €
- un déficit de fonctionnement de

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A - RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	149,856,39 €
: DEFICIT	
B - RESULTAT REPORTE DE N-1 : EXCEDENT	11.760,30€
(ligne 002 du CA) : DEFICIT	
C - RESULTAT A AFFECTER (A+B)	161.616,69 €
D - SOLDES D'EXECUTION de la section	
D'INVESTISSEMENT : EXCEDENT	1.596.185,75 €
: DEFICIT	
E - SOLDE DES RESTES REALISER de la section	
D'INVESTISSEMENT	390.782,66 €
: EXCEDENT de financement	
: BESOIN de financement	
F – EXCEDENT DE FINANCEMENT (D+E)	1.986.968,41 €
AFFECTATION de C	
1. en réserves au compte 1068 en investissement (G) (au minimum, couverture du besoin de financement F)	0 €
2. report au fonctionnement au compte 002	161.616,69 €

### **09/03/2020 – AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET ANNEXE – Z.A.C**

**Le Conseil Municipal, à la majorité avec 21 voix pour et 3 abstentions (MM. GUIRAUD, MAGDELAINE, TREGUER),**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 198.740.58 €
- un déficit de fonctionnement de

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A - RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT : DEFICIT	170.614,40 €
B - RESULTAT REPORTE DE N-1 : EXCEDENT (ligne 002 du CA) : DEFICIT	29.344,50 €
C - RESULTAT A AFFECTER (A+B)	199.958,90 €
D - SOLDES D'EXECUTION de la section D'INVESTISSEMENT : EXCEDENT : DEFICIT	1.218,32 €
E - SOLDE DES RESTES REALISER de la section D'INVESTISSEMENT : EXCEDENT de financement : BESOIN de financement	
F - BESOIN DE FINANCEMENT (D+E)	1.218,32 €
AFFECTATION de C 1. en réserves au compte 1068 en investissement (G) (au minimum, couverture du besoin de financement F)	1.218,32 €
2. report au fonctionnement au compte 002	198.740,58 €

### **INFORMATIONS :**

- **Recensement de la population :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la population de la commune de Beuzeville s'élève à 4 667 habitants et qu'elle est en légère augmentation par rapport à l'année 2019.

Il est à préciser qu'il s'agit en réalité de la population pour l'année 2017 puisqu'il existe un décalage de 2 ans chaque année.

### **DECISIONS DU MAIRE :**

Avis favorable de la CAO en date du 07 février 2020, concernant la signature des avenants suivants :

- **Marché public – Aménagement des espaces publics du centre-ville**

#### **Lot n°1 – VRD – Entreprise COLAS – Avenant n°3**

Montant initial du marché : 2 937 284,63 € HT.

#### **Travaux rue du Lion :**

- Démolition et préparation à la pelle y compris évacuation
- Fourniture et mise en œuvre enrobé BB/10 noir sur 6 cm

Parking Place de la République :

- Démolition, terrassement à la main, pose d'une grille y compris tuyau y compris raccordement sur aco-drain
- Fourniture et pose de pavés grés

Travaux du réseau d'alimentation de l'éclairage :

Contrôle d'accès :

- Fourniture et pose d'une lyre verrouillable reposoir à scelle magnétique.
- Fourniture et pose de câble de télécommunication
- Raccordement électrique du contrôle d'accès sur armoire de commande

Reprise de l'alimentation EP existante :

- Rue de la Libération : confection de jonction EP suite à la dépose des candélabres
- Place du Général Leclerc : réalisation d'une bretelle aérienne
- Armoire EP rue Colas : dépose de l'armoire EP, fourniture et pose d'un socle, reprise de l'armoire EP

Montant de l'avenant n°3 : 12 674,40 € HT

Nouveau montant du marché public (avenant n°1 + n°2 + n°3) : 3 113 714,16 € HT

- **Marché public – Réhabilitation de l'ancienne cidrerie – en halle couverte et salle de spectacles**

Avis favorable de la CAO en date du 07 février 2020, concernant la signature des avenants suivants :

**Lot n° 1 – Gros œuvre – Entreprise LEFEVRE** – Avenant n°2

Montant initial du marché public : 712 881,60 € HT

- 1/ Création d'empochements pour le scellement du grill technique salle C prévu au lot 3 APMC.
- 2/ Modification de la largeur de passage de l'ouverture dans la salle de spectacle et travaux divers dans les cuves à la suite de la modification du programme en sous-sol des cuves.
- 3/ Coulage d'une chape ciment pour rattrapage des faux niveaux dans le RDC du bâtiment A.
- 4/ Suppression du badigeon en sous-face de volige
- 5/ Reprise de l'intérieur de la halle B RDC, murs Sud et Ouest d'une surface totale de 120 m2 (compris badigeon, échafaudages, jointoiement) et travaux divers.

Montant de l'avenant n°2 : 9 795,05 € HT

Nouveau montant du marché public (avenant n°1 + n°2) : 744 277,59 € HT

**Lot n° 7 – Menuiserie intérieure – Entreprise NORMANDIE PATRIMOINE** – Avenant n°1

Montant initial du marché public : 136 042,47 € HT

Modification du programme scénographie (porte SS-1 et pupitre) :

- Fourniture, fabrication, et pose pour la régie mezzanine technique (salle C)
- la suppression des blocs portes SS-1

Fourniture et pose trois portes :

Montant de l'avenant n°1 : 5 018,65 € HT

Nouveau montant du marché public : 141 061,12 € HT

**Lot n° 9 – Revêtement de sol - Carrelage – Entreprise DUCLOS** – Avenant n°1

Montant initial du marché public : 36 583,00 € HT

Les travaux complémentaires concernent l'application d'une protection hydro/oléofuge sur l'ensemble des panneaux de VIROC (non prévu au marché), silo, sas, scène, salle C, foyer, préconisé ultérieurement et tardivement par le fournisseur.

Montant de l'avenant n°1 : 2 301,53 € HT

Nouveau montant du marché public : 38 884,53 € HT

**Lot n° 11 – Mobilier – Entreprise FIGUERAS** – Avenant n°1

Montant initial du marché public : 72 495,00 € HT

- Ajout de quatre sièges soit  $137 + 4 = 141$  sièges,
- Sièges rendus amovibles, à raison de 95,00 € HT par siège amovible, soit pour trois sièges 285 € HT.
- Suppression du mobilier du foyer dans la cuve.

Montant de l'avenant n°1 : - 12 285,00 € HT

Nouveau montant du marché public : 60 210,00 € HT

**Lot n°13 – CVC – Plomberie – Entreprise FOUCHARD** – Avenant n°1

Montant initial du marché public : 279 855,57 € HT

- Fourniture et installation d'une gaine acier et grille de ventilation, peinture des gaines, et moins-value pour diffuseurs prévus initialement au marché.
- Peinture des gaines dans le foyer du bâtiment B RDC.
- Fourniture et installation d'une grille de ventilation, peinture des gaines et moins-value pour bouche d'extraction prévues initialement au marché des sanitaires, bâtiment B sous-sol.

Montant de l'avenant n°1 : 6 266,40 € HT

Nouveau montant du marché public : 286 121,97 € HT

**Lot n° 14 – Electricité – Entreprise MASSELIN** – Avenant n°2

Montant initial du marché public : 249 900,00 € HT

- Suppression de la sonorisation prévue en doublon avec le lot 15
- Modification du programme scénographique : ajouts de matériels complémentaires sur l'ensemble du projet après modification du programme : luminaires, prise RJ 45, câbles, connecteurs, cordons de brassages, recette, poste de travail,...
- Intrusion – Contrôle d'accès – Vidéo : ajouts de matériels concernant la sécurisation : sirènes, détecteur volumétrique, serrures électronique, câblage, caméras, complément centrale contrôle d'accès.

Montant de l'avenant n°2 : 18 690,00 € HT

Nouveau montant du marché public (avenant n°1 + n°2) : 273 403,04 € HT

**Lot n° 15 – Scénographie – Entreprise I.S.A – SONOWEST – Avenant n°1**

Montant initial du marché public : 85 502,00 € HT

- Ajout d'un boîtier de régie basse dans la salle C, y compris câblage et fouet multipaire.
- Ajustement du matériel scénographique, comprenant la fourniture et pose de cinq perches alu en salle et sur scène Salle C.

Montant de l'avenant : 30 797,45 € HT

Nouveau montant du marché public : 116 299,45 € HT

**QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15